



MESURES SALARIALES EDF 2023

FO SIGNE L'ACCORD A EDF SA !

La délégation de négociateurs **FO** a fait son maximum afin d'obtenir le meilleur pour tous les salariés d'EDF SA pour assurer la compensation de l'inflation tout en permettant la reconnaissance de votre investissement.

En tant que « *syndicat de la feuille de paye* », **FO** n'a eu de cesse que de travailler à la conversion des propositions de primes « one-shot » de la Direction en mesures pérennes pour les salariés à savoir des NR.

Le résultat n'est pas parfait, mais l'accord mis à la signature a toujours progressé lors de ces négociations sur la base des revendications que porte **FO** depuis le début des négociations.



Des mesures pour compenser l'inflation

Pour les agents jusqu'au NR 200 inclus, possibilité de choisir	Pour les agents à partir du NR 205
<p>2 NR + 1 prime de 702€ versée en une fois.</p>	<p>1 NR + Prime de 2600€ versée en une fois.</p>
<p>Ou</p>	
<p>1NR + 1 prime de 2600€ versée en une fois.</p>	



Des mesures individuelles

2,45% (2,30+0,15) d'augmentations salariales individuelles (NR et GF)
L'équivalent d'1 NR par salarié (2,30%) + 0,15% de mesures spécifiques.

L'accord sera signé dès jeudi par FO.

Nous vous invitons à vous rapprocher de nos élu(e)s pour toutes explications sur cet accord.